

LA GAZETTE DU NORD

"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa"

VOLUME 27 — No 16

SAINT-JEROME, VENDREDI, 15 MARS 1946

Cinq sous

MONTREAL — R.P.O.
Train No 35
Bureau ST-JEROME
Le Séminaire de Québec

DEBAT SUR L'UNGAVA

L'état-major du Canadien National nous rend visite

Perspectives plutôt encourageantes

La campagne entreprise par nos Chambres de Commerce, nos corps publics et nos journaux en faveur de l'amélioration de notre service ferroviaire a eu ses premiers échos la semaine dernière quand plusieurs officiers supérieurs du Canadien National sont venus nous rendre visite à Val d'Or et à Amos et rencontrer les directeurs de nos Chambres de Commerce.

La "conférence ferroviaire" d'Amos a eu lieu vendredi dernier à la Salle des Chevaliers de Colomb, de 9.30 a.m. à 2.45 p.m. sans interruption, même pour le lunch. Etaient présents : MM. O. Massé, de Toronto, surintendant général du Transport pour la section centre du Canadien National, O.A. Trudeau, de Montréal, agent général du service des passagers, Frank Griffin, surintendant général, division de Québec et J.T. Whiteford, gérant général du Transport.

Les journalistes n'ont pas été invités à cette réunion, mais de source absolument responsable voici les renseignements que nous pouvons donner à nos lecteurs.

Ces distingués visiteurs ont manifesté à leurs interlocuteurs leur désir d'améliorer le service que nous avons depuis plusieurs années dans le Nord-Ouest de Québec. C'est ainsi que désormais, nous aurons deux chars d'ortoirs tous les jours qui seront attachés aux convois se rencontrant à La Ferme. Un char-salon fera aussi partie du convoi. Nous aurons des wagons de première classe et de deuxième classe et l'on assurera sur les chars d'ortoirs quittant Noranda tous les jours, via Val d'Or et Senneterre un certain nombre de lits à l'usage des voyageurs de l'Abitibi. La direction du Canadien National fera tout en son pouvoir pour faire respecter la ponctualité des horaires en cours. A cette fin de nouvelles voix d'évitement seront construites en bordure de la ligne principale, dès le printemps, car on attribue le retard répété des convois à la présence sur notre réseau de longues files de wagons de fret, trop longues pour se loger sur les voix d'évitement que nous avons en ce moment. Incidemment les officiers du Canadien présents à la réunion ont déclaré que le volume du fret avait augmenté de soixante-dix pour cent (70%) en notre région depuis ces derniers temps, comme d'ailleurs ont-ils ajouté, notre territoire abitibien verse chaque année à nos chemins de fer nationaux, non pas une couple de millions de dollars, mais bien douze millions de dollars, dont quatre millions provenant d'Amos seulement.

Si l'on en juge par l'esprit de bonne entente qui a régné au cours de cette conférence notre service ferroviaire connaîtra une amélioration aussi notable qu'appréciable.

Nous nous faisons sûrement les interprètes de notre population en souhaitant que les projets élaborés entrent le plus tôt possible dans le domaine des réalisations.

Joseph DUGUAY

St-Onge & Fournier Inc. reçoivent à un dîner à l'hôtel Continental

MM. Rosaire Manseau de Québec directeur-général de la compagnie d'Assurance-Vie La Solidarité et les représentants de cette société pour l'Abitibi et le Témiscamingue ont été mardi dernier les hôtes de la direction de St-Onge & Fournier Incorporé, courtiers en obligations de notre ville à un dîner qui leur a été offert à l'Hôtel Continental.

Au nom de la maison dont il est le directeur-gérant, M. J. Albert Fournier a souhaité à tous le plus cordiale bienvenue et a rappelé les liens qui l'unissent lui et le personnel de sa maison de courtage à cette compagnie d'Assurance depuis sa fondation. Plusieurs brèves allocutions ont aussi été prononcées par M. J.-André St-Onge, Joseph Delisle d'Amos, J.A. Larouche de Latulippe, comté de Témiscamingue, J.P. Dulac gé-

rant local de la Banque Canadienne Nationale, Maurice Perrault, gérant de la Caisse centrale Desjardins du Nord Ouest Québécois et Rosaire Manseau.

Ce dernier a profité de l'occasion pour féliciter ses agents de l'excellent travail qu'ils ont exécuté en notre région au service de La Solidarité. Il n'y a dit-il que le district de Québec, beaucoup plus peuplé que le nôtre qui se place en avant du Nord-Ouest de Québec pour son chiffre d'affaires. Il a remercié M. Fournier de la généreuse collaboration que celui-ci et sa maison de courtage ont toujours apportée à la compagnie dont il est le directeur gérant et a rappelé le but de cette compagnie d'Assurance donner aux nôtres les services de protection dans un organisme essentiellement canadien français.

Etaient présents aux côtés de

Discours de MM. Robinson, Dumoulin, Henri Drouin, Larivière, Côté, Chalout, etc.

QUEBEC, 12. (Du correspondant parlementaire du "Canada"). — Le débat sur l'affaire de l'Ungava a débuté aujourd'hui à l'Assemblée législative par une première passe d'armes entre d'une part, l'honorable Jonathan Robinson, ministre des Mines et, d'autre part M. Jacques Dumoulin, député de Montmorency, et M. Henri Drouin, député d'Abitibi-Est.

L'honorable M. Robinson a expliqué sa concession, à la Chambre, en prétendant qu'elle constituait un "immense risque", pour les concessionnaires.

M. Jacques Dumoulin a riposté en disant que c'est la province de Québec qui prenait un "immense risque" dans cette transaction et il a terminé en lançant à la droite un mot qui a eu beaucoup de retentissement: "Cette mine de fer pourrait bien devenir une mine d'or pour le parti politique qui l'a concédée", a dit le député de Montmorency.

L'HONORABLE M. ROBINSON avait affirmé: En vertu de la loi des mines, j'aurais pu accorder une concession à la Hollinger Northshore Exploration sans changer la loi.

M. HENRI DROUIN a répliqué: C'est vrai mais le ministre aurait été obligé de faire payer \$5 par acre à la Compagnie concessionnaire et alors la province aurait obtenu un revenu de 9 millions de dollars pour les 3900 milles carrés qu'elle a le droit d'exploiter. Or, la part de la province ne dépassera pas \$100,000, pour un territoire où 50 mines Noranda, 100 peut-être, pourront être développées.

Le discours du ministre des Mines, prononcé sans éclat et avec une sobriété remarquable, a duré une heure et demie. Dans une heure, les deux députés libéraux y ont répondu point par point.

L'honorable Jonathan Robinson Il est 3 h. 30, lorsque le ministre des Mines prend la parole.

M. ROBINSON. — Le but du projet est d'autoriser le gouvernement à concéder une partie du territoire du "Nouveau-Québec", annexé à notre province en 1912 et dont la superficie totale est de 313,000 milles carrés. Il y a un an et demi que

M. Albert Fournier, MM. Rosaire Manseau, J. André St-Onge, J.P. Dulac, Maurice Perrault, Joseph Delisle, d'Amos, Emilien Bégin, de Palmarolle, Antonio Cousineau de La Sarre, Elphège Veillette de Val d'Or, Jean Marie Gagné, de Ville-Marie et J.-A. Larouche, de Latulippe, comté de Témiscamingue.

nombreux experts l'ont approuvée, notamment M. A.-O. Dufresne, sous-ministre des Mines, qui est entré au département il y a 33 ans sous un régime libéral et en qui j'ai une absolue confiance. Vous voyez sur la carte (le ministre avait fait transporter dans la Chambre une carte de six pieds de haut), les 3,900 milles de la concession. Le climat de ce territoire est un climat d'hiver durant 9 mois de l'année. Les lacs et rivières y sont gelés 10 mois de l'année. Le sol est un mélange de sable et de glaise. Les arbres ont 250 ans d'existence et 4 ou 5 pieds de hauteur. La population est composée de tribus d'Indiens et d'Esquimaux et, il y a 20 ans, on l'estimait à 1,200. De 1919 à 1938, de nombreux permis d'exploration ont été accordés car des rapports de géologues révèle la présence de minéral de fer d'une haute valeur. En 1938, la Labrador Mining Exploration a obtenu un permis et réalisé quelque progrès.

Soyons pratiques et oublions la politique. Il n'y a qu'un seul gisement de fer à part celui du Nouveau-Québec, celui de Step Rock, en Ontario. Cette mine a été développée grâce à une subvention de 3 millions du gouvernement d'Ontario et de 5 millions d'une autre source. La Hollinger ne nous demande pas un sou pour entreprendre ce grand développement, construire un chemin de fer de 70 millions, une ville, et le reste. (Appl. à droite).

"Et maintenant quels sont les directeurs de la Hollinger? Des Canadiens pour la plupart. Deux d'entre eux ont épousé des Canadiennes françaises. Ils ont développé des mines de la province de Québec, fondé la ville de Timmins (35,000 de population), et la ville de Rouyn (11,000 de population). Ils ont fait leur argent avec les mines de la province de Québec et ils sont prêts à remettre leur argent dans le sol.

Ils veulent le remettre dans le sol de la province de Québec en prenant un immense risque. (Appl. à droite). Avec leurs associés, ils vont dépenser deux cents millions.

"Trois critiques ont été faites: (1) le territoire concédé est trop vaste; (2) le bail est trop long; (3) le développement aurait dû être fait par la province elle-même. Je réponds (1) que pour un pareil développement, il faut que la concession ait quelque étendue; (2) que personne n'assumerait un pareil risque sans un bail à long

terme; (3) que nos ressources naturelles ont été développées et la province de Québec a été bâtie par l'initiative privée.

"Nous accordons un bail de 20 ans renouvelable pour 3 périodes de 20 ans, si la compagnie remplit ses obligations. Le succès des concessionnaires est douteux et il faut leur donner de l'encouragement. Le gouvernement devrait être félicité de cette transaction. (Mouvements divers à gauche). L'exploitation du Nouveau-Québec est hasardeuse. En terminant, je citerai à la Chambre l'opinion du "Montreal Standard", très favorable au projet. Je répondrai à une dernière critique. Nous ne fermons pas le territoire aux autres et, la preuve, c'est que nous avons déjà cinq demandes d'autres compagnies pour des territoires situés dans le Nouveau-Québec. J'espère que la Chambre considérera ce projet sans partisanerie politique. Tous les yeux sont tournés vers le Canada, pays où sont respectées les quatre grandes libertés". (Appl. à droite).

M. DUMOULIN. — Il est juste et normal d'encourager les ri-
(suite à la page 7)

Chronique des Artisans

M. Ovide Manseau, président de la locale de Val d'Or

A leur réunion régulière de février, les Artisans se sont donné un nouveau président dans la personne de M. Ovide Manseau. Le district tout entier félicite le nouvel élu et lui souhaite un fructueux règne à la tête de son groupement. Il peut être assuré de l'appui de tous les membres dans la noble tâche qu'on vient de lui confier. La locale 765, Val d'Or, remercie le président démissionnaire, Dr W. Desrosiers, pour le substantiel support qu'il a apporté à la jeune locale et compte sur ses conseils toujours à point.

On cherche les parents d'un noyé

La police de Timmins recherche en Abitibi les parents de M. Wilfrid Demers, trouvé noyé tout près de cette ville du nord de l'Ontario.

Une carte d'enregistrement temporaire trouvée sur le cadavre de ce noyé indique qu'il a habité Villemontel pendant quelque temps. La noyade remonterait à plusieurs mois et ce n'est que dernièrement que l'on aurait trouvé la victime de cet accident.

L'URBANISME ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANCE

Causerie du R. P. Bonaventure
Péloquin, o.f.m., le 20 février 1946

Monseigneur,
Monsieur le Président,
Mrs les Membres du Clergé,
Mesdames et Messieurs.

Ce mot "urbanisme", thème dominant de notre causerie, vient du latin, "urbs" ville, et signifie communément l'art scientifique de l'aménagement des agglomérations urbaines, dans le but d'en rendre aux habitants le séjour salubre, agréable et utile à tous points de vue.

Votre Association dite "des Parents et des Maîtres", sous les auspices de laquelle j'ai l'honneur de parler ce soir, poursuit, si je ne me trompe, le triple but de l'instruction, de l'éducation et du bien-être social et religieux de votre jeunesse.

C'est donc en fonction même de ce triple bienfaits à assurer à vos enfants que je devrais envisager le sujet énoncé.

Mais les expressions instruction, éducation et même aussi bien-être social et religieux qui reviennent fréquemment sur mes lèvres devront nécessairement aussi se teinter dans vos esprits des exigences du milieu urbain où vos enfants seront appelés à vivre plus tard, j'entend votre ville d'Amos.

La question se pose donc aussitôt: Qu'est-ce bien que cette ville d'Amos? qu'est-ce bien que cette ville d'Amos, où vous vivez présentement? Que sera cette ville d'Amos plus tard, dans 25, 40, 60, 80 ans, alors que vos enfants vous y auront remplacés?...

De la réponse à cette question, en effet, — question délicate, vous en conviendrez, mais pertinente aux fins de notre thème — dépendra précisément l'idée plus ou moins précise de la nature comme du degré de l'instruction, de l'éducation et du bien-être social et religieux que vous devrez assurer à vos enfants, pour en faire des citoyens dignes de leurs ancêtres.

Fondamentalement l'instruction et l'éducation sont les mêmes partout. Mais qu'est-ce bien que l'instruction et l'éducation? L'instruction, c'est la culture et le développement de nos facultés intellectuelles: l'intelligence, l'imagination, la mémoire, et, pour une bonne part, le jugement.

L'éducation, c'est la culture et le développement de toutes nos facultés, à la fois physiques, intellectuelles, morales et religieuses: la santé, l'intelligence, la conscience, la volonté, et, pour une très large part aussi, le jugement.

Le champ d'application de nos facultés intellectuelles, nous le connaissons, ce sont: les langues: grammaire, littérature, histoire; les sciences: mathématique, physique, chimie; les beaux-arts: le dessin, la peinture, la musique, le chant, etc... En s'y appliquant, on devient linguiste, littérateur, orateur, historien, ingénieur, médecin, peintre, musicien, chanteur, etc.

Le champ d'application de nos facultés physiques, intellectuelles et morales se sont le travail, l'exercice du culte, la pratique de la religion, le respect des parents, la justice, la charité, les bienséances, la douceur, la bonté, l'humanité, la mansuétude, etc. Par elles on devient robuste de corps et d'âme: mens sana in corpore sano — dévot à l'égard de Dieu, fils soumis, honnête, aimable et serviable citoyen.

L'éducation, c'est donc l'art de cultiver, d'exercer de développer, de fortifier et de polir toutes les facultés physiques, intellectuelles, morales et religieuses qui constituent dans l'enfant la nature et la dignité humaine; en somme de donner à ces facultés leur parfaite intégrité, de les établir dans la plénitude de leur puissance et de leur action; par là de former l'homme et de le préparer à servir la patrie et l'Eglise, dans les diverses fonctions sociales et religieuses qu'il sera appelé un jour à remplir pendant sa vie terrestre, et ainsi, dans une pensée plus haute, de préparer l'éternelle vie en élevant la vie présente.

C'est, avons-nous dit, l'art de cultiver; parce que en effet, l'éducation agit à la manière d'un jardinier intelligent: elle place dans une bonne terre la plante qui lui est confiée; elle l'arrose d'une eau pure et abondante; elle extirpe les mauvaises herbes qui pourraient nuire à sa végétation; elle l'émonde en temps opportun; elle surveille sa croissance et ses développements; elle favorise l'éclosion des fleurs et des fruits. L'éducation cultive donc véritablement — Saint-Paul appelle "l'âme le champ de Dieu: Dei agricultura estis: Elle cultive par les soins physiques, par l'enseignement intellectuel, par la discipline morale, par les moyens surnaturels.

C'est, avons-nous ajouté, l'art d'exercer; parce que l'éducation ne se contente pas d'agir, elle fait agir; elle n'est pas seulement une oeuvre d'autorité, elle est aussi une oeuvre de respect; elle réclame de celui qu'elle élève la collaboration d'une docilité respectueuse, elle exerce. Elle propose donc à son élève certaines idées, certains actes, certains efforts; elle l'y encourage avec persuasion; elle l'y dirige avec sagesse; en un mot, elle le fait concourir efficacement à sa propre formation; et ceci est absolument nécessaire, car, a dit Mgr Dupaloup, on n'élève jamais "un enfant sans lui ou malgré lui".

C'est aussi l'art de développer; parce que l'éducation ne cultive et n'exerce, n'agit et ne fait agir que pour développer. A vrai dire, l'éducation c'est le développement de la nature en tout ce qu'elle a de bon. Il faut s'appliquer à suivre la nature, disait Fénelon, et ne pas trop la devancer.

C'est encore l'art de fortifier; parce que développer sans fortifier équivaudrait pratiquement à détruire, perdant en profondeur ce que l'on gagnerait en surface. L'éducation qui ne fortifierait serait vaine, trompeuse, sans vertu. L'Evangile, d'ailleurs, indique la nécessité de ce double progrès, lorsqu'il dit de l'Enfant-Jésus: "Puer crescebat et confortabatur: il se développait et se fortifiait" (Luc, I, 80).

C'est enfin l'art de polir; parce que l'éducation n'est pas seulement pour l'homme un besoin, une condition d'existence; elle est encore un aimable ornement; elle doit donc adoucir, orner, embellir la nature. En fait, quand elle est bien comprise, elle polit l'esprit, le caractère, les moeurs, la vertu même.

En somme, par le travail de l'éducation, il s'agit donc:

(à suivre)

Festival sportif...

(suite de la page 8)

8—Courses à relais "INTER-CLASSES". Deuxième section. MM. Léonard Goulet et Gilles Bourgeois.

(Elèves de 9ième année).

9—Courses d'endurance: (Grands) Sylvio St-Amant. (Moyens) A. Guillemette. (Petits) Bernard Lejeune.

10—Courses INTER-CLUBS: INSPIRATION (Rep) Roger Archambault. GARAGE CENTRAL (Rep.) Ls-Geo. Cossette. COLLEGE (Représentant) Geo. Archambault. (Gagnant) G. Archambault.

Joute de hockey entre les jeunes filles

Alignement: COLLEGE D'AMOS: BUTS: Elianne Beaudoin. DEFENSES: Laurentia Bordeaux, Rita Blain. AVANTS: Florence Lavoie, Ida Gendron, Gisèle Lanouette. SUBSTITUTS: Madeleine Perron, Denise Houde. GARAGE CENTRAL, BUTS: Luce Arcand. DEFENSES: Adrienne Tremblay, Jacqueline Guillemette. AVANTS: Marcel-la Archambault, Anne-Marie Lavoie, Colette Trempe. SUBSTITUTS: Ghislaine Duchemin, Alida Rivest.

1ère période

1—GARAGE CENTRAL: Jacqueline Guillemette 12.00
AUCUNE PUNITIONS.

2ème période

2—GARAGE CENTRAL: Marcel-la Archambault 8.00
AUCUNE PUNITIONS.

Liste des DONATEURS de Prix

MM. Alfred Roy, Le Dr Edmond Bourgault, T.-A. Lalonde & Fils, Carrière Lumber, L.-A. Ladouceur, J.-E. Desrosiers, Aurèle Lalonde Château Inn, Antonio Bourgault, Lucippe Hivon City Gas, J.-B. Boutin, Pierre Gervais, Yvanhoë Frigon Jr, Jacques Bouchard, Dr Jos. Dion, Dentiste Avila Sylvestre, David Gourd & Fils, Pharmacie Dumont, G.-A. Brunet, Conrad Drouin, Pharmacie Montpetit, Variety Store, Studio Morasse, Joseph & Frères, A.-A. Drouin, F. DeRepentigny, MM. Cl. & Dr Bigué, M. O. Lebel bijoutier, M. Gaston Roberge, M. Le Supérieur du Collège, Abbé René Lévesque, P. Gendron, Mlle Majella Larivière, M. Lévesque électricien, L'Abitibiennne, Henri Guyon, Radio-Café, Paul-A. Périgny, J.-P. Houde, Lionel Roch, A. Lafontaine, Boisvert & Lemire, Roland Bourgeois, Maurice Jacob, Mme Pierre Trudel et M. Romuald Têtereault.

Réception

Jeudi dernier, le 7 mars, Mlle Lucille Bertrand recevait à la demeure de son père M. Aristide Bertrand à une fête surprise, à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa jeune soeur Denise.

Etaient présentes: Mlles Yolande Guillemette, Jacqueline Racicot, Thérèse Bérubé, Germaine Bouchard, Paquerette Bouchard, Laurette Bouchard, et Rita Brien.

Nos Annonceurs

méritent votre patronage

Entre Canadiens de bonne volonté

Le deuxième anniversaire de l'Opinion libre

par Eugène L'Heureux

Le 1er mars 1944, j'inaugurais ici la rubrique "Entre Canadiens de bonne volonté", sous la raison sociale de l'Opinion Libre.

Mon principal but était de servir la cause de l'ordre et du bon sens, dont le drapeau me paraissait abandonné par un bon nombre, au milieu d'une tourmente qui avait affolé plusieurs boussoles jusque là beaucoup plus correctes.

Je voulais aussi rappeler la situation réelle des Canadiens français — mes frères, mes chers frères — au milieu de leur province, de leur pays et du monde, en réagissant, moi nationaliste, contre une certaine forme de nationalisme étroit, qui aurait mis le Canada français au ban de la société canadienne, de la société internationale, voire de la société catholique, si elle avait prévalu contre les autres espèces de nationalisme.

Je ne pouvais pas accepter un rétrécissement systématique des horizons canadiens-français, au moment où tous les peuples s'appliquent à étendre le champ de leur vision, à dompter leurs égoïsmes et à réaliser un idéal de collaboration internationale, en vue de prévenir une autre guerre mondiale, qui ressemblerait beaucoup à la fin du monde.

Conscient de ma faillibilité, je sais que plusieurs des idées exposées ici étaient discutables... comme tant d'autres, d'ailleurs, que certains doctrinaires font un crime à mes compatriotes de ne pas accepter sans examen. Je préfère le lecteur qui analyse ma pensée avant de l'approuver à celui qui la reçoit avec une confiance contraire à tout esprit critique. Mon horreur pour le bourrage de crânes est bien profonde.

Mais, ce dont je suis parfaitement convaincu, c'est que je n'ai pas écrit une seule phrase qui ne me parût vraie et utile à la cause du bien commun. On assure que les mortels peuvent se tenir pour satisfaits et rassurés, quand il leur est possible de se rendre un pareil témoignage.

Puis de nombreuses voix autorisées, parfois même très autorisées, m'ont fortement encouragé à poursuivre mon travail.

Quelques autres m'ont attaqué. Ce qui m'a incontestablement servi. Probablement même faut-il y voir l'explication la plus plausible de la conspiration du silence qui a suivi ces petites escarmouches?

Je me suis efforcé de tirer le meilleur parti possible d'une situation morale exceptionnellement

avantageuse pour un journaliste, mes éditeurs et mes lecteurs semblant rivaliser de générosité pour m'offrir la plus grande liberté d'expression jamais accordée en cette province à un humble journaliste désireux d'affirmer les vérités qu'il juge utiles.

Il y avait assez de voix sans la mienne pour dire aux Canadiens français qu'ils sont les plus parfaits des hommes et que, si leur situation n'est pas meilleure, seuls les autres en sont responsables. D'autre part, mes compatriotes me semblaient si riches en bon sens et en générosité que je n'ai pas cru téméraire de leur prêcher leurs devoirs envers eux-mêmes, envers le Canada et envers l'Humanité. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de constater que l'on n'a pas tort de faire ainsi confiance aux Canadiens français et de les traiter comme des hommes intelligents et courageux.

Aux quelques esprits retardataires qui me reprochent de prêcher la bonne volonté je pose deux questions: 1—En vertu de quel droit pourrions-nous exiger des autres qu'ils déploient de la bonne volonté, si nous n'en donnons pas nous-mêmes le bon exemple dans nos actes? 2—Suis-je en mauvaise compagnie? Sont-ce les meilleurs esprits ou les plus mauvais qui conseillent présentement au genre humain la pratique de la justice de la tolérance et de la charité?

Le livre Paraîtra

Pour célébrer le deuxième anniversaire de l'Opinion Libre, je viens de livrer à mon imprimeur le manuscrit d'un livre qui paraîtra dans un mois ou deux, sous le titre "Opinions Libres".

La réponse des lecteurs au petit plébiscite du 12 février est assez encourageante, par le nombre et la qualité des lettres reçues, pour justifier l'entreprise de cette publication.

Tel qu'entendu d'abord, les souscripteurs payent le livre seulement un dollar — par bon postal ou chèque au pair, — avant la publication. J'ignore encore quel sera le prix dans la suite.

Un bon nombre ont retenu des exemplaires pour leurs amis. Voilà un petit monopole que ne dénonce pas l'Opinion Libre. Au contraire! Un essai vous en convaincra.

(Les articles de cette rubrique sont publiés sous la responsabilité morale de l'Opinion Libre, service de rédaction dirigé par Eugène L'Heureux, 55, Avenue de Salaberry, Québec.)



SOYEZ FORTS

SI VOUS SOUFFREZ DE:
FAIBLESSE, COURBATURES,
NERVOSITÉ, ÉPUISEMENT,
FATIGUE HABITUELLE,
MANQUE D'APPÉTIT...

PRENEZ LES PILULES MORO

1566 ST-DENIS, MONTRÉAL

EN CORRECTIONNELLE

La cour du Magistrat qui a siégé toute la semaine dernière, continue encore de tenir la vedette au Palais de Justice où l'honorable juge Allard entend une foule de causes.

Maurice Gauthier acquitté

L'une d'elles a fait beaucoup de bruit en notre région, au cours de l'automne dernier, quand Maurice Gauthier a été arrêté à Rouyn et ramené à Amos pour y répondre à une accusation de vol sur la person-

ne de Lambert Turcotte prospecteur d'Amos. C'est au cours d'une rencontre dans l'un des hôtels de notre ville que Turcotte prétendait s'être fait enlever de ses goussets une somme de près de deux cent dollars et il accusait Gauthier de ce forfait.

En cour, jeudi dernier, le plaignant n'a pu produire aucun témoin du vol et en outre, dans l'argent relevé sur la personne de Gauthier au moment de son arrestation, il n'a pu identifier la dénomination bancaire des billets qu'il avait en sa possession avant la rencontre de celui qu'il accusait de vol.

Maurice Gauthier a été acquitté séance tenante par l'honorable Juge Allard. Et comme il était détenu dans la prison du district attenante au Palais de Justice d'Amos depuis le 3 décembre dernier, il a été remis en liberté.

Plusieurs sentences imposées

Plusieurs prévenus ont avoué leur culpabilité à diverses offenses et ont reçu leur sentence.

Roma Groleau, 20 à 25 ans, vol de montre à Malartic et circulation de deux faux : 3 mois de prison pour vol et un an de prison pour chacune des deux offenses de circulation de faux.

Marcel Beaupré 23 ans, vol commis à Senneville : six mois de prison, à compter de la date de son arrestation.

Donat St-Amant, La Sarre, vol avec effraction : six mois de prison.

R. Ayotte de La Sarre, vol simple : une journée de prison.

J.-P. Therrien, se disant domicilié à Shawinigan, trouvé en possession de 36 planches à poinçonner : \$200.00 d'amende et les frais. Lucien Cliche son présumé complice a été acquitté.

Patrice Rivard, de La Sarre, voies de faits sur la personne de son beau-père : six mois de prison, le maximum de la sentence imposable.

Un jeune homme dont il nous faut taire le nom, parce que considéré comme jeune délinquant, a été condamné au temps de prison purgé depuis son arrestation l'automne dernier. Il était coupable de tentative de commerce charnel. Un autre jeune homme du même âge a bénéficié d'une sentence suspendue.

Condamné à subir son procès aux assises criminelles

Antoine St-Amant, de Dupuy, accusé de parjure a subi son enquête préliminaire devant M. le Juge Allard et a été condamné à subir son procès au prochain terme des Assises criminelles.

Trois théâtres de Rouyn condamnés à l'amende

Les théâtres Alexander, Capitol et Lido de Rouyn ont été condamnés à \$20.00 d'amende et aux frais pour avoir admis à leurs représentations des enfants de moins de 16 ans.

Devant le juge de paix P.-X. Cossette

Alexandre Beauvais qui avait avec son camion défoncé les portes du Garage Croteau & Frères Ltée et s'était ensuite sauvé a été condamné à \$25.00 et aux frais sous l'accusation de "conduire sans permis".

Le Gouvernement de M. Gouin et ses chances de tenir le coup

PARIS, 12 — Le gouvernement de coalition du président Félix Gouin a 50 pour cent de chances de survivre jusqu'aux élections nationales de juin, en dépit des signes toujours plus nombreux de malaise parmi ses membres communistes, socialistes et catholiques modérés.

C'est là l'opinion d'un observateur politique autorisé, qui croit que la plus grande menace à l'existence du gouvernement est la défection possible des partis communistes ou du Mouvement Républicain Populaire (catholique).

L'un ou l'autre peut tenter de se retirer du gouvernement en n'importe quel temps. La défection peut se faire dans le but de dégager le parti de toute responsabilité dans les mauvaises conditions matérielles en France.

Ce "mariage non-naturel" de l'extrême-gauche, de la gauche modérée et du centre, soit le gouvernement actuel, a été formé sur la base d'une trêve tripartite après la démission du général de Gaulle. La trêve engageait les partis à s'abstenir de disputes publiques et de polémiques de presse.

Le départ du gén. de Gaulle a fait disparaître beaucoup de la tension qui existait dans le gouvernement intérimaire, mais la trêve politique est de moins en moins observée.

Le M.R.P. catholique s'est plaint officiellement à M. Gouin et a déclaré publiquement son ressentiment aux critiques de la presse communiste et à son opposition aux réunions du cabinet. Le ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, chef du M.R.P., aurait menacé de se retirer si ses opinions que l'on connaît bien sur la Ruhr et la Rhénanie n'étaient pas soutenues par le cabinet.

La presse française a interprété cela comme un autre signe que le parti était prêt à se retirer du gouvernement à un moment d'avis.

Le R.M.P., qui saisit chaque occasion de réaffirmer son allégeance au gén. de Gaulle, a aussi menacé d'opposer ses 5,000,000 de votants à la nouvelle constitution proposée dans la forme qu'elle a été formulée par les communistes et les socialistes.

Les communistes ne donnent pas beaucoup de signes de leur désir de lâcher le gouvernement dans leur position défensive et oppositionniste, mais ils ont toujours dit clairement qu'ils préféreraient un gouvernement communiste-socialiste à une participation du M.R.P., qu'ils qualifient de "parti de réactionnaires".

Les trois partis se sont engagés à mettre en vigueur un programme de réformes sociales, économiques et financières. La tâche première de l'Assemblée a été rendue plus facile par le départ du gén. de Gaulle. Devant la forte direction du général, les communistes et les socialistes étaient prêts à faire du président de la France un fantôme dans la quatrième république. Le R.M.P. s'y est violemment opposé. Les deux partis de gauche ont,

L'élection de La Motte à la Mairie annulée par la Cour

Importante décision de l'honorable Juge Félix Allard

Un contribuable peut posséder toutes les qualifications requises pour briguer les suffrages et être élu à la charge de maire ou de conseiller municipal et cependant voir les tribunaux annuler son élection, parce que ces qualifications ne figuraient pas à la suite de son nom au rôle d'évaluation.

Telle est l'importante décision que vient de rendre l'honorable

Juge Félix Allard, en Cour du Magistrat dans une cause de Emile Ross ex-maire, demandeur vs Joseph Larouche fils, défendeur et la Corporation de la partie ouest du Canton La Motte, mise-en-cause. Ce jugement en date du 4 mars dernier annule l'élection de M. Joseph Larouche fils maire de La Motte depuis le 16 juillet 1945 et ordonne la tenue d'une nouvelle élection, suivant les dispositions de la Loi, en pareil cas.

Se basant sur notre Code Municipal et citant d'abondance la jurisprudence établie en cette matière, M. le juge Allard a déposé au greffe de la Cour du Magistrat, un jugement longuement élaboré qui dispose en même temps du droit du demandeur d'être proclamé élu maire de La Motte aux lieu et place du défendeur. L'élection du défendeur Larouche est annulée, mais le demandeur Ross ne pourra occuper la charge de maire que s'il brigue à nouveau les suffrages et l'emporte sur son adversaire à la majorité des votes des contribuables.

Résumé des faits

En 1943, lors de l'homologation du rôle d'évaluation, le défendeur Larouche y était porté comme fils de propriétaire, alors qu'il habitait avec sa mère, Dame Veuve Alfred Larouche.

Le 27 octobre 1944, conjointement avec son frère, Ferdinand, M. Joseph Larouche se portait acquéreur de la propriété de sa mère. Il devenait alors propriétaire possédant en outre la qualification foncière le rendant apte à se porter candidat à la mairie. Toutefois, il n'a jamais fait procéder à la modification du rôle d'évaluation en y faisant insérer la mutation de propriété qui lui conférait son sens d'éligibilité. Et il avait amplement le temps de le faire entre le 27 octobre 1944 et la révision du dit rôle qui a été faite en 1945. Propriétaire dûment qualifié il figurait donc encore comme fils de propriétaire sur le rôle qui a servi à l'élection du 16 juillet 1945. Cette désignation le privait du droit de se porter candidat à la dite élection.

Sur ce point de droit, l'action en annulation d'élection a été accueillie par la Cour avec dépens contre le défendeur.

Dans les conclusions de son action le demandeur revendiquait le droit d'être élu maire de La Motte aux lieu et place du défendeur. Comme la preuve n'a pas démontré que le candidat avait recueilli plus de votes que le candidat élu, en s'appuyant sur une jurisprudence citée avec abondance, l'honorable Juge Allard a refusé d'accéder à cette partie de la demande. Des élections devront donc être tenues à La Motte à la charge de maire déclarée vacante.

Ce jugement est du plus vif intérêt non-seulement pour les parties en cause mais aussi pour tous les fervents de la jurisprudence en matière municipale.

Notes sociales

M. Aurèle Raymond, de Hearts, a rendu visite à sa soeur Madame (Dr) J.E. Saint-Pierre au cours de la semaine dernière.

H. et Madame Gérard Bienvenue, de Val d'Or étaient de passage en notre ville dimanche dernier.

Madame Joseph Dufresne de Val d'Or a rendu visite à Madame Luc Racicot, en fin de semaine.

Mlle Raymonde Duguay est de retour d'une promenade à Montréal et aux Trois-Rivières.

M. Charles Edouard Larivière passe quelques jours, de vacances dans la métropole.

M. Julien Vien est de retour d'un séjour de deux semaines dans sa famille à Montréal.

M. Rosaire Manseau, directeur-général de La Solidarité de Québec a passé quelques jours en notre région.

M. Pauley Joseph est de retour d'un voyage d'affaires à Montréal et à Toronto.

Une belle capture par la police

Deux malandrins avaient commis un vol avec effraction à Cochrane et étaient recherchés par la police provinciale d'Ontario.

Or vendredi dernier, l'agent Jean Pagé de la Sûreté Provinciale cantonné à La Sarre et le chef de police de l'endroit, M. Guilbert, rencontraient dans cette ville de l'ouest abittibien deux individus d'allures étranges. Ils les mirent en état d'arrestation juste au moment où ils étaient prévenus de ce vol commis à Cochrane trois jours plus tôt, soit le mardi de la même semaine.

Deux agents de la police provinciale ontarienne se sont rendus à La Sarre y cueillir ces deux fugitifs de la Justice.

depuis, consenti à libérer les pouvoirs du président.

La tâche d'élaborer la constitution progresse lentement; il n'y a pas encore d'entente sur le système législatif. Il y va de l'intérêt de tous les partis, cependant, d'élaborer une charte acceptable. Autrement, il faudra élire une nouvelle Assemblée constituante au lieu d'un gouvernement permanent.

D'autre part, des tentatives sont faites pour former un parti centre-gauche.

Propos Feminiens

LE SERVICE D'EUROPE DE LA CROIX-ROUGE

Les membres du service d'escorte de la Croix-Rouge viennent de terminer leur 25e traversée de l'Atlantique en direction du Canada, accompagnant des épouses de guerre canadienne et leurs enfants rapporte M. Norman C. Urquhart, président du comité national exécutif de la Société.

Le rapatriement intensifié des épouses de guerre et de leurs enfants vers le Canada au cours des dernières semaines a considérablement augmenté le travail du service d'escorte, car la Croix-Rouge avait comme politique de mettre une équipe de ce service sur tous les navires transportant les familles des anciens combattants vers le Dominion. "Le service d'escorte, rapporte Monsieur Urquhart, se compose de 50 jeunes filles, membres du corps de la Croix-Rouge canadienne Triées sur le volet, elles suivent un entraînement tout à fait spécial pour remplir la tâche de surveiller la santé tout d'abord, le confort et le bien-être ensuite de ces femmes et de leurs petits, qui pour la plupart, en sont à leur première traversée." Toutes les provinces du Canada sont représentées dans ce service; on compte en effet, deux jeunes filles venant de l'île du Prince-Edouard, neuf de la Nouvelle-Ecosse, trois du Nouveau-Brunswick, quatre du Québec, treize de l'Ontario, cinq du Manitoba, quatre de la Saskatchewan, trois de l'Alberta et sept de la Colombie canadienne.

Chaque équipe qui doit effectuer la traversée se chiffre par sept membres ou plus si nécessaire, car tout dépend du nombre de femmes et d'enfants qui ont pris place à bord des navires. Au cours de la traversée, les membres de l'escorte de la Croix-Rouge vont et viennent continuellement sur le navire,

aident les mamans à s'occuper de leurs enfants, leur distribuent du linge, des remèdes au besoin et autres articles de confort. Elles doivent prévenir ou soigner les maladies qui peuvent frapper ces personnes au cours de la traversée et voir à l'admission des grands malades aux hôpitaux dès l'arrivée des navires au port. De plus, elles font en sorte de rendre la traversée la plus agréable possible en organisant des jeux de toutes sortes, soit pour amuser les enfants ou pour égayer leurs mamans.

Quarante-huit heures avant l'arrivée du bateau au port, l'officier chargé de la direction de l'escorte expédie un câblagramme aux autorités de la Croix-Rouge à Halifax, dans lequel il indique tout ce dont auront besoin les épouses de guerre et les enfants en fait de linge ou d'autres articles, spécifiant le nom et tous les détails se rattachant aux nouveaux arrivés. Dans l'interval, les auxiliaires du centre d'Halifax de la Société s'empressent d'en faire des sacs spéciaux qui sont immédiatement transportés au quai. Incidemment, une des femmes qui fut à même de bénéficier de façon tout à fait spéciale du merveilleux service fourni à bord du "Mauretania" par les membres du corps de la Croix-Rouge canadienne écrivait tout dernièrement: "Au nom des épouses de guerre canadiennes et de leurs enfants qui accomplirent la traversée de Southampton à Halifax sur le Mauretania, je veux exprimer ma plus sincère reconnaissance pour l'aide et la sympathie qui nous furent accordées par les membres de la Croix-Rouge canadienne. Toutes celles d'entre nous qui ont bénéficié de leur contact quotidien ne peuvent s'empêcher d'être profondément impressionnées par l'attention dévouée et constante que ces jeunes personnes nous ont apportée. Elles répondaient au premier appel à toutes nos demandes, à toutes nos requêtes, à toutes nos questions. Elles ne fléchirent jamais dans leur tâche. Aucun effort ne leur répugnait. Leur sympathie et leur sourire égayaient grandement notre traversée."

L'oeuvre de la Croix-Rouge ne se termine pas à l'arrivée même du navire dans un port canadien. Sur le quai, des jeunes filles membres du corps de la Croix-Rouge s'occupent de distribuer des rafraichissements de toutes sortes aux nouvelles arrivées. Elles voient à ce que les enfants ne se sentent pas trop dépayés. En un mot, elles font en sorte de leur donner le plus de confort possible.

Non contente de s'occuper des épouses de guerre qui arrivent au pays, la Croix-Rouge veille également au rapatriement des civils et des membres du corps se portant à la rencontre de tous les trains ramenant ces personnes. Tout dernièrement arrivaient à Montréal un groupe d'une vingtaine de religieuses canadiennes-françaises qui avaient été internées dans des camps ennemis en France. Dès leur arrivée, ces religieuses furent conduites dans la salle d'accueil de la Croix-Rouge, en gare centrale, où on avait auparavant groupé leurs parents et

Mets au fromage
La ménagère qui a en filière les recettes favorites de sa famille pour des mets pour le souper, n'a pas de difficulté à préparer ses menus pour le lunch ou le souper. Ces mets peuvent utiliser des restes de viande ou ses substituts idéals: le lait, les oeufs et le fromage, qui s'adaptent bien aux menus du carême.

Les techniciennes en sciences ménagères de la Section des Consommateurs du ministère fédéral de l'Agriculture disent qu'on peut combiner de bien des façons le lait, les oeufs et le fromage. Ils peuvent être employés dans les sauces, les croquettes, les omelettes, les soufflés, les mets en escalope et autres mets pour le souper. La couleur, la saveur et la texture du fromage rehausse un repas. Ajouté à des aliments à saveur douce, il les rend appétissants et plus intéressants.

Le fromage est un aliment économique sous une forme concentrée, chaque miette est comestible. Pour la cuisson, choisir la variété pour la saveur et la consistance. Un fromage ferme est préférable pour râper alors qu'un mou est tout désigné pour faire fondre ou couper. Les morceaux durs et bien secs peuvent être râpés, mis dans un contenant bouché et conservé dans un endroit frais.

Le fromage et les oeufs exigent tous deux une cuisson à feu doux. Une température trop élevée donne un produit coriace. Quand ces deux aliments sont combinés et cuits au four, les meilleurs résultats sont obtenus en les faisant pocher au four; ceci veut dire mettre le plat dans une lèchefrite d'eau chaude.

Chou, tomate et fromage en casserole

3 tasses de chou haché finement.
1 1/2 tasse de tomates en conserve.
3/4 c. à thé de sel.
1/4 c. à thé de paprika.
2 c. à thé de sucre.
1 tasse de fromage râpé.
1 tasse de mie de pain rassi.
2 tranches de bacon haché finement (facultatif).

Faire cuire le chou haché pendant 5 minutes dans l'eau bouillante salée, puis bien égoutter. Faire chauffer les tomates; ajouter le sel, le paprika et le sucre. Graisser un plat allant au four et déposer en alternant des rangs de tomates et de fromage en commençant par les tomates. Saupoudrer chaque rang de fromage râpé et de mie de pain. Garnir le dessus avec le bacon haché. Faire cuire à four modéré, 350° F. pendant 1/2 heure ou jusqu'à ce que le dessus soit doré. Six portions.

Casserole pour le lunch

1 1/4 tasse de fèves sèches.
4 tasses d'eau bouillante.
1 petit oignon tranché.
1 1/4 c. à thé de sel.
1/8 c. à thé de poivre.
2 oeufs cuits durs.
1 1/4 tasse de lait.
2 1/2 c. à table de farine.
1 tasse de fromage râpé.

amis, qui, on le comprend bien, étaient fort émus de revoir ces êtres chers après de si longues années d'absence. La Croix-Rouge fit en sorte que tous purent se sentir plus à l'aise et des rafraichissements furent servis.

Telle est l'oeuvre magnifique accomplie par la Société, dont l'idéal et le but sont de venir en aide à l'humanité, quelles que soient les circonstances dans lesquelles elles se trouve, où il lui faut beaucoup de sympathie.

RECETTES

2 c. à table de catsup ou sauce chili.

1/2 tasse de mie de pain.

Faire tremper les fèves toute la nuit dans de l'eau pour les couvrir. Egoutter. Ajouter l'eau bouillante et l'oignon. Couvrir et faire cuire à feu doux jusqu'à ce que tendre et que le liquide soit presque tout absorbé. Ajouter sel et poivre. Faire chauffer 1 tasse de lait au bain-marie. Délayer la farine avec le reste du lait et ajouter au lait chaud. Faire cuire en brassant constamment jusqu'à ce que le mélange épaississe. Ajouter 1/2 tasse de fromage râpé et bien mélanger jusqu'à ce qu'il soit fondu. Ajouter le catsup ou la sauce chili, assaisonner de sel et poivre et ajouter les fèves cuites. Verser la moitié de ce mélange dans un plat graissé allant au four. Couvrir avec les oeufs tranchés et ajouter le reste du mélange de fèves. Saupoudrer le dessus avec la mie de pain mélangée avec la demi-tasse de fromage qui reste. Faire cuire à four modéré, 350° F. pendant 20 minutes ou jusqu'à ce que le fromage soit fondu, et le mélange bien chaud. Six portions.

Casserole de macaroni et de saucisses

2 1/2 tasses de macaroni coupé en petits morceaux d'un pouce.
2 oeufs.
1 tasse de lait.
1/2 c. à thé de sel.
1 tasse de fromage râpé.
6 grosses saucisses rôties à la poêle et coupées en morceaux.

Faire cuire puis égoutter le macaroni. Battre les oeufs jusqu'à ce qu'ils soient légers, ajouter le lait et le sel. Ajouter au macaroni et incorporer le fromage, sauf une partie pour garnir le dessus. Verser la moitié du mélange dans un plat profond graissé, et allant au four. Couvrir avec les saucisses et déposer dessus le reste du macaroni. Saupoudrer de fromage. Mettre le plat dans une lèchefrite d'eau chaude et faire pocher dans un four modérément chaud (350° F.) jusqu'à ce que cela soit pris, environ 1 heure. Six portions.

NOTE: Des "weiners" ou de la saucisse de bologne coupés en dés peuvent remplacer la saucisse.

"La santé des dents"

Réponses à de fréquentes questions

Q.— Doit-on se brosser souvent les dents et quand doit-on le faire?

R.— Les dents doivent être brossées après chaque repas, chaque fois qu'on peut le faire, — et, de toute nécessité, au moins deux fois par jour, au lever et, le soir, avant de se coucher. Il faut toujours se souvenir qu'une dent propre est moins qu'une autre qui ne l'est pas susceptible de se carier. Des particules de nourriture et même des aliments en solution et insalivés sont la grande et constante menace des dents, chez l'homme "civilisé" et dans la vie moderne surtout, dont le régime alimentaire est composé principalement de mets préparés et très cuits enclins très vite à la fermentation et à la liquéfaction. C'est pourquoi des produits naturels, durs et croustillants, consommés crus, doivent faire partie de la diète quotidienne pour donner aux dents et aux gencives l'exercice nécessaire. Par contre, le sucre et les sucreries sont des agents rapides de fermentation, créant dans la bouche un milieu acide qui tend à amollir l'émail des dents par décalcification. Ce phénomène accompagne également la consommation du lait et des produits lactés, de la crème à la glace, par exemple, — dont les résidus demeurent sur les dents forment très vite l'acide lactique qui en attaque l'émail. De toute évidence, après avoir mangé des sucreries, des aliments lactés ou du lait, — il est indispensable de se brosser les dents.

La Ligue d'Hygiène Dentaire de la province de Québec, Inc. — 1426, rue Amherst, Montréal 24, sera heureuse de répondre, sans frais, par lettre personnelle à toutes les questions qui lui seront posées relatives à cet article et généralement dentaires.

**Encouragez
nos
annonceurs**

Saveur Délicieuse

THÉ ET CAFÉ

"SALADA"



QUATRE
générations
de femmes heureuses
ont su faire disparaître
facilement
la FAIBLESSE

PALEUR, FAIBLESSE, MANQUE D'APPÉTIT, TROUBLES FÉMININS
SYMPTÔMES OU CONSÉQUENCES DE L'ANÉMIE

TONIFIEZ VOUS EN PRENANT LES BONNES
PILULES ROUGES

POUR LES FEMMES PALES ET FAIBLES

CHEMIE FRANCO AMERICAINE TEL 1366 RUE ST DENIS MONTRÉAL 18



**Les Jeunes Filles
Elegantes ont Toujours
Paradol dans leur
Réticule**

Elles savent que Paradol les soulagera promptement du mal de tête et d'autres maux, qu'il leur aidera aussi à enrayer un rhume.

Une jeune fille écrit: "Avant de faire usage de Paradol, je souffrais tous les mois de douleurs presque insupportables. C'est le calmant le plus promptement efficace dont j'ai jamais fait usage et qui ne laisse pas de désagréables effets à sa suite."

PARADOL
du DR. CHASE
Pour le soulagement de la douleur

LA CONSERVATION DE NOS ARBRES

Le Comité d'Urbanisme de la Chambre de Commerce de l'Abitibi est heureux de mettre à la disposition du public l'étude de M. Henry Teuscher, conservateur du Jardin Botanique de Montréal, sur la conservation des arbres. Le Comité espère que cette étude contribuera à développer chez nous l'amour des arbres et aidera à leur conservation et à leur accroissement.

Saison la plus favorable à la plantation des arbres

Dans la Province de Québec, la saison la plus favorable à la plantation des arbres est le printemps. Ici, l'automne est habituellement trop court pour que les plantes aient le temps de produire de nouvelles racines et elles résistent mal à l'hiver. Même si elles n'en meurent pas, leur développement est très lent, le printemps suivant, plus lent même que celui des arbres plantés seulement au printemps. Ceci n'est vrai que pour le nord. Plus au sud, particulièrement aux États-Unis, où l'automne est plus long et plus doux que sous notre latitude, la plantation d'automne surtout pour certains arbres, présente de notables avantages.

Si pour certaines raisons on ne peut procéder à la plantation au printemps, il faut le faire le plus tôt possible à l'automne. Par exemple : fin-août pour les conifères ; début de septembre pour les arbres à feuillage décadu. On choisira, de préférence, une journée sombre et humide ; on défeuillera les arbres à feuillage décadu et on les tallera selon la méthode décrite plus loin. Il est important d'entourer les arbres fraîchement plantés d'une litière de vieilles feuilles ou de paille et de les arroser copieusement.

Lorsqu'on plante des arbres au printemps, la méthode est différente selon qu'on a affaire à des arbres à feuillage décadu, c'est à dire dont les feuilles tombent à l'automne ou des arbres à feuillage persistant, tel que les conifères qui restent verts durant toute l'année. Les premiers devront être plantés le plus tôt possible, dès que la terre est dégelée et assez sèche pour être travaillée. En temps normale cette période se situe autour de la mi-mai. Pour les conifères et les autres arbres à feuilles persistantes, il vaut mieux attendre que les bourgeons terminaux commencent à se gonfler, ce qui arrive vers le 10 mai. Les deux semaines qui suivent sont particulièrement recommandables.

Ces instructions s'appliquent surtout lorsqu'on veut changer un arbre de place dans son jardin ou qu'on en apporte de la forêt. Lorsqu'il s'agit d'un arbre acheté chez un pépiniériste consciencieux, on s'en tiendra à ses instructions. Les arbres provenant de pépinière ont été transplantés à intervalles réguliers et ont un système racinaire plus ramassé que celui d'arbres croissant en forêt. Leur transplantation présente donc moins de risques et on pourra y procéder jusqu'à la fin de mai, même s'ils ont déjà commencé à bourgeonner.

Transport des arbres

Lorsqu'on transporte des arbres, soit d'une pépinière, soit de la forêt, pour les planter dans son propre jardin, il ne faut jamais oublier que leur partie la plus sensible est les racines. Par conséquent, ne faut-il les exposer à l'air que le moins possible. La lumière vive du soleil et la

sécheresse des racines peuvent être fatales. Transporter sur le garde-boue avant d'une automobile pourrait être désastreux : le vent vient avec une telle violence qu'aucune couverture ne suffit à protéger les racines. Le moins qui puisse arriver est que l'arbre sera endommagé au point que sa lutte pour s'adapter sera plus difficile et plus longue que si on l'avait bien traité. Lorsque vous déterrez une plante et que le sol est sec, il faut arroser copieusement, la nuit qui précède l'opération. Si vous apportez des plantes d'ailleurs, il faut, en arrivant, recouvrir les racines avec de la terre et les mouiller fortement avec un boyau d'arrosage. Les arbres qui viennent de pépinières et dont les racines sont nues et sèches, auront plus de chances de survivre si on les laisse tremper dans un seau d'eau durant la nuit qui précède la plantation. Les racines des conifères, tels que les épinettes, les pins ou le cèdre, etc., sont particulièrement sensibles aux effets de l'air et des rayons du soleil. Pour cette raison, les pépiniéristes les vendent habituellement avec une motte de terre dûment enveloppée d'étoffe grossière. Ils appellent cette méthode B plus B, ce qui signifie "balled and burlapped". Les arbres achetés dans cet état coûtent plus cher que ceux dont les racines ne sont pas enveloppées, mais ils valent bien puisqu'ils offrent une plus grande chance de succès.

Arbres pris dans la forêt

Plusieurs personnes préfèrent aller chercher leurs arbres dans la forêt plutôt que de les acheter des pépiniéristes. Ceux qui vivent à la campagne, parmi les bois, sont parfaitement justifiés d'agir ainsi. Cependant, il faut qu'ils se rendent compte que les arbres croissant en forêt, en lutte constante avec leur voisin, étendent leurs racines sur une plus grande surface que les arbres de pépinières. Ils sont, par conséquent, plus difficiles à arracher si on veut leur conserver la quantité de racines nécessaires pour reprendre. En général, il est plus sûr de n'arracher que de très jeunes arbres d'environ trois pieds et de ne pas plus de cinq pieds de hauteur.

Taille des racines

Les arbres de hauteur moyenne ne peuvent être transplantés, avec quelques chances de succès, que si on en a taillé les racines un an ou deux avant la transplantation. On pourrait décrire ainsi cette taille des racines : autour de l'arbre et à la limite des branches, on creuse une tranchée circulaire de trois pieds de profondeur. Toutes les racines principales sont coupées et, d'un côté, on pratique un trou qui va jusqu'au centre de l'arbre et on coupe la racine pivotante centrale à deux pieds en dessous du sol. L'opération se borne là et on ne doit pas découvrir inutilement d'autres racines. Une fois terminée, on remplit la tranchée. Si on peut se procurer facilement de l'eau dans les environs, il est préférable d'arroser copieusement l'arbre avant de remplir la tranchée.

Lorsqu'il s'agit d'un arbre dont le tronc a de 1 à 1½ pouce, la taille des racines se fait en une seule opération et l'arbre peut être transporté un an après. Pour les arbres plus gros, il est nécessaire d'étendre l'opération sur deux années, coupant la moitié des racines et la racine pivotante centrale la première année,

le reste, douze mois plus tard. On attendra ensuite 12 autres mois avant de transporter l'arbre. La taille des racines, tout comme la transplantation, doit se faire le printemps, dès que la température le permet ou à l'automne, entre le 1er et le 15 septembre. Les conifères, tels que épinettes, pins, pruches, sapins, cèdres, etc., se transportent plus facilement quand ils n'ont pas plus que 3 pieds de hauteur. Transplanter des arbres qui ont plus de 5 pieds de haut est toujours hasardeux : ils languissent durant quelques années, prennent de plus en plus un aspect pitoyable et finissent par mourir. Lorsqu'on choisit dans la forêt, des arbres que l'on destine à planter chez soi, il faut toujours choisir des individus isolés. Plus ils sont mêlés à d'autres arbres, plus leurs racines sont étendues en surface et rendent la transplantation difficile. De plus, un arbre habitué à croître en formation serrée est bien protégé ; il souffrira davantage d'être soudainement exposé au soleil.

Taille des branches

Quels que soient les soins qu'on prenne à déraciner un arbre, il est entendu que quelques racines seront sacrifiées. Il faut savoir aussi qu'avant qu'un arbre puisse tirer sa nourriture, il doit

avoir produit de nouvelles racines qui s'emparent du sol. Pour aider l'arbre dans cette lutte, faut réduire son système de branches, attendu que ses racines sont dans un pauvre état et qu'on ne peut leur demander de nourrir la même quantité de surface foliaire et de bourgeons qu'avant sa transplantation. Si on ne taille pas les branches, l'arbre y suppléera lui-même. Ce qui veut dire que quelques-unes de ses branches, peut-être celles sur lesquelles on comptait davantage pour obtenir un arbre bien balancé, parfois même la tête de l'arbre, ne bourgeonneront pas ou ne bourgeonneront que partiellement. Il ne nous restera qu'un arbre difforme. La taille est donc nécessaire et elle donne en même temps l'occasion de corriger la forme de l'arbre, en supprimant les mauvaises fourches, les branches mal-venues, etc.

Lorsqu'un des côtés de l'arbre est plus développé que l'autre, c'est le moment trouvé pour le balancer en réduisant la partie exagérée. Après avoir coupé bien proprement et en biseau toutes les branches indésirables, on procède à la taille de haut en bas. On veille à ce que le fût demeure de 2 à 2½ pieds plus long que les autres branches et donne à l'arbre une belle forme pyramidale. Toutes

les branches fortes sont réduites d'un tiers ; on les coupe à un quart de pouce au-dessus du plus proche bourgeon extérieur. On procède à la taille avant que l'arbre soit planté, non après. Une fois les branches taillées, il faut voir aux racines. On coupe tous les chicots et toutes les racines brisées ou blessées. La coupe doit être faite proprement et en biseau de manière à ce que l'eau ne séjourne pas sur les moignons et que la cicatrisation soit rapide.

Aucune racine en santé ne devra être taillée ou enlevée, puisqu'on doit avoir en vue de garder le plus grand nombre de racines.

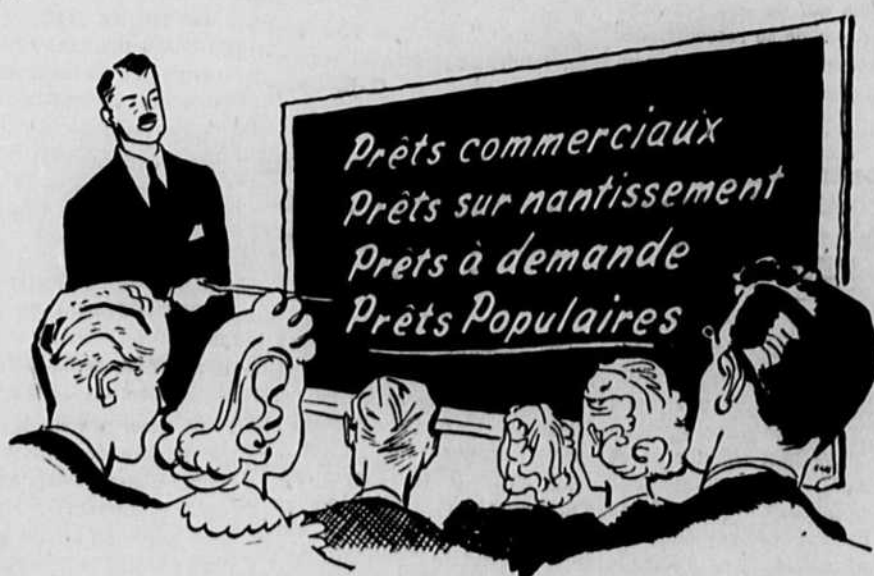
(suite à la semaine prochaine)

PAINKILLER

EN
USAGE
DEPUIS
PLUS DE
100 ANS

Le meilleur
remède de
famille

SERVEZ-VOUS EN POUR
CRAMPES, REFROIDISSEMENTS,
FAITES EN USAGE POUR
ENTORSES, CONTUSIONS, ETC.



Qu'est-ce qu'un Prêt Populaire ?

● "Les prêts commerciaux, les prêts sur nantissement et les prêts à demande se font tous contre une garantie quelconque. Celle-ci peut consister en marchandises, polices d'assurance, actions, obligations ou autres valeurs négociables.

"Mais les Prêts Populaires ont pour base la réputation de l'emprunteur et la régularité de ses gains ou autres revenus".

Depuis près de dix ans, cette Banque consent des Prêts Populaires. De fait, elle fut la première banque canadienne à débiter dans ce domaine. L'on peut obtenir de tels prêts, par exemple, pour pourvoir aux :

Taxes	Paiements sur maisons et hypothèques
Traitements médicaux et dentaires	Cours d'études
Améliorations à l'habitation	Dépenses imprévues et autres

Remboursement par dépôts mensuels

Une police d'assurance-vie détenue par la Banque et dont les primes sont acquittées par elle couvre tous les prêts en règle.

Toute demande de Prêt Populaire peut être adressée à n'importe quelle succursale de

699F

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Succursale d'Amos : J.-R. PILON, gérant

Vie Economique

La colonisation

NE PAS PERDRE DE TEMPS

Plusieurs industries de guerre ont déjà fermé leurs portes; d'autres ont réduit considérablement leur personnel et sont à étudier les possibilités de transformer leur production à la fin de répondre aux besoins civils. La démobilisation des Forces Armées va bon train; à chaque semaine vient s'ajouter des milliers de jeunes sur le marché du travail. Le chômage augmente d'une façon inattendue d'un bout à l'autre du pays. A n'en pas douter, il semble que l'on n'est pas prêt à déclancher les divers programmes de reconstruction économique mis de l'avant durant le conflit. A tout événement la situation est loin de s'éclaircir et les problèmes qu'entraîne le chômage ne peuvent faire autrement que d'inquiéter les sociologues et les économistes désireux d'instaurer une paix durable.

Dans la province de Québec plus que dans les autres provinces l'on veut encore voir dans la mise en valeur de nouvelles richesses l'un des plus sûrs moyens d'assurer du travail à ceux d'abord qui s'engageront directement dans leur mise en valeur, à ceux aussi qui sont liés aux activités commerciales et industrielles qui ne peuvent faire autrement que de se ressentir des développements nouveaux. Cependant, pas plus ici qu'ailleurs les

projets de mise en valeur de nouvelles richesses ont-ils été déclanchés. A ce que l'on nous rapporte, des plans seraient maintenant passablement à point et dès le printemps, l'on serait en mesure de s'engager dans l'ouverture de nouvelles paroisses dans le but de répondre aux besoins pressants d'établissement.

Les travaux préparatoires à l'ouverture de nouvelles paroisses sont considérables; ils ne peuvent s'effectuer du jour au lendemain. D'un autre côté, notre capital humain qui a besoin de s'établir ne peut languir indéfiniment. Il est donc plus que jamais urgent de se mettre à la besogne, de passer de la préparation à l'exécution, de ne plus perdre de temps. Le Ministère de la Colonisation, en vertu de la loi passée il y a déjà un an dispose des fonds nécessaires pour lancer un mouvement de colonisation d'envergure. Heureusement ce n'est pas la terre qui manque; fortuitement aussi nos familles consentent encore à accepter les conditions de vie des pays nouveaux. Il ne reste donc plus qu'à se mettre en marche, qu'à se lancer dans la mise en valeur de nouveaux territoires. Nous voulons donc espérer que sans plus tarder l'on vaudra se mettre à l'oeuvre.

C.-E. Couture

Les communistes ont su profiter du chaos ou est tombée l'Europe

LONDRES, 28. — Les communistes, s'efforçant d'accroître partout en Europe continentale leur influence politique, font de la concurrence dans presque tous les pays aux socialistes et autres partis de gauche pour l'appui populaire. Cette lutte est un des développements les plus significatifs dans l'Europe d'après-guerre où les partis de droite sont en ruines.

Les chaos économique et politique a donné aux communistes leur meilleure occasion en Europe et ils l'ont saisie. Les chefs communistes, même dans les pays occidentaux, sont des hommes qui ont appris leurs tactiques politiques à Moscou et la politique communiste dans tous les pays a une similitude remarquable.

Beaucoup de politiques européens croient, cependant, que la croissance du communisme ne sera que temporaire, le résultat d'une réaction immédiate d'après-guerre de millions d'ouvriers.

Beaucoup soutiennent qu'avec de meilleures conditions économiques, surtout en Europe occidentale, le communisme disparaîtra.

Les élections françaises de juin seront la première épreuve de cette théorie, quoique ce n'en soit pas une tellement bonne parce que les conditions en France ne se sont pas beaucoup améliorées.

Les communistes ont fait une grande avance en France où le parti détient plus de sièges dans l'assemblée constituante que tout autre, quoique suivi de près par les socialistes et le mouvement républicain populaire. Sous Maurice Thorez, qui a passé la période de guerre à

Renseignement sur la semence certifiée de pommes de terre

Les règlements concernant la production et la vente de pommes de terre de semence certifiées au Canada couvrent un grand nombre de points. On peut avoir le texte complet en s'adressant à la Division de la protection des végétaux, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, ou aux inspecteurs régionaux des différentes provinces.

La certification des pommes de terre pour la semence au Canada est faite entièrement par la Division de la protection des végétaux. On maintient un personnel d'inspecteurs dans chaque province, plus ou moins nombreux suivant le nombre d'acres soumis pour la certification. Les règlements sont appliqués de façon uniforme d'un bout à l'autre du pays.

La certification comporte au moins deux examens par saison de la récolte sur pied, un examen des tubercules au moment de l'arrachage et de l'expédition, et la distribution à chaque producteur d'étiquettes mobiles qui doivent être attachées aux contenants. Les contenants employés se composent de sacs, de barils et de cajeots.

Les règlements interdisent la vente pour la plantation des pommes de terre qui ne sont pas dûment certifiées.

Moscou, le parti a édifié une puissante machine politique.

En Belgique, les communistes sont le troisième parti après les socialistes chrétiens et les socialistes.

La position bien retranchée des communistes un peu partout en Europe est une menace, selon Londres.

Facteurs importants dans la production de la semence

Parmi les facteurs qui aident le plus à la production de bonne semence, il y a le climat, le choix et le maintien de bons stocks de semence, la multiplication de ces stocks de façon à conserver leur pureté et l'emploi des meilleurs moyens de production. Ces faits et beaucoup d'autres au sujet de la production de semence pour l'industrie de la préparation des aliments ont été exposés par A. W. D. Butler de la Division des produits végétaux du Ministère fédéral de l'Agriculture, à la Convention annuelle de fabricants-conserveurs, tenue dernièrement à

Toronto.

En ce qui concerne le climat, le conférencier a déclaré que l'Ontario peut produire de la graine de la plupart des espèces et variétés de légumes, mais il ne s'en suit pas que cette production puisse se faire économiquement pour toutes les espèces dans la province ou même au Canada, ni que l'on peut produire de la graine de bonne qualité même dans ces régions où toutes les récoltes viennent à graine. Il y a généralement de bonnes raisons qui expliquent pourquoi la semence se produit dans un pays éloigné de plusieurs milliers de milles de celui où elle doit être employée.

Prenons par exemple les régions où l'on produit des pois de semence au Canada. La vallée du Fraser en Colombie-Britannique a longtemps été un gros conducteur de graine de pois. Aujourd'hui cette industrie y est presque abandonnée à cause des ravages de la teigne de pois, qui a supprimé tout espoir de profit et même presque toute possibilité de culture.

Jusqu'à ces derniers temps le Sud de l'Ontario produisait à peu près tous les pois dont il avait besoin pour les semences. Il en produit encore beaucoup mais depuis 1934 cette culture a fait de grands progrès dans l'Ouest du Canada, et particulièrement en Alberta et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. L'augmentation de la production des pois dans les terres irriguées de l'Alberta et de la Colombie britannique a été très forte, non pas que le climat lui soit spécialement favorable mais parce que l'absence de pluie dans ces régions facilite la production de semence relativement saine, sans maladie. Pour bien réussir cette culture, il faut planter les pois de bonne heure et rentrer la récolte avant la période de chaleur ininterrompue, de jour et de nuit.

Dans le sud de l'Alberta, la plupart des pois sont cultivés sur terre qui a été trois ou quatre ans en luzerne. La fertilité que la luzerne laisse dans le sol et l'absence de charançon de pois, permettent d'obtenir d'abondantes récoltes. Les producteurs experts de cette région tiennent compte également de l'adaptation de variétés à certains sols. Tout dernièrement la production de pois a fait des progrès en Saskatchewan, mais l'avenir seul nous dira si elle peut s'y maintenir.

Grèves et lockouts au Canada en janvier 1946

La perte de temps qu'ont entraînée les grèves et lockouts au Canada en janvier dernier n'était que 8 p. cent de la perte du mois précédent, décembre 1945. C'est ce qu'annonce aujourd'hui le ministre du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell.

La diminution marquée dans la perte de temps en janvier est en bonne part attribuable au fait que la grève des travailleurs à l'usine des automobiles à Windsor, Ontario, s'est continuée pendant une partie de décembre.

En janvier 1946, il y eut perte de 20,593 journées individuelles de travail par suite de douze grèves qui concernaient 2,935 travailleurs.

Les treize grèves du mois précédent (décembre) concernaient 19,619 travailleurs et causaient la perte de 261,619 journées individuelles de travail.

La perte de temps en janvier, comparativement au même mois de l'année précédente, accuse une diminution de 32,142 journées individuelles de travail.

Si nous basons les calculs sur le nombre des travailleurs à salaires non-agricoles au Canada, les chiffres de janvier 1946 indiquent une perte de temps qu'on place à 0.28 journée individuelle de travail par 1,000 journées individuelles de travail de temps disponible de travail, contre 3.61 pour décembre 1945 et 0.42 pour janvier 1945. En autres termes, c'est dire qu'en janvier juste au delà d'un quart d'une journée individuelle de travail par 1,000 journées possibles a été perdue à cause des grèves.

"Même si la statistique des grèves en février ne sera pas disponible pour quelques jours, dit le ministre du Travail, le Canada n'a cessé le mois dernier de démontrer la tenue favorable avec laquelle 1946 a commencé en janvier.

Comme je publie les chiffres qui démontrent une situation aussi favorable en matière de relations industrielles au Canada, je crois qu'il est approprié d'exprimer l'appréciation sincère de la façon avec laquelle syndicats et employeurs ont entretenu leurs relations en ce pays. Les nombreux cas de négociations paisibles entre le patronat et la main-d'oeuvre, qui ont été menés avec le concours de fonctionnaires du Ministère du Travail comme on l'exige, ne font pas toujours de la nouvelle excitante mais c'est un fait que dans la plupart des cas récents les pourparlers ont été menés à bonne fin sans interruptions de travail," ajoute le Ministre du Travail.

Le sous-ministre de l'agriculture fait appel aux conseils municipaux

La lutte contre la Pyrale du maïs

Le sous-ministre de l'Agriculture, M. Jules Simard, fait appel encore cette année à la collaboration des maires et des conseillers pour organiser dans les municipalités la lutte contre la pyrale du maïs. Cette campagne de répression a remporté un véritable succès. La moyenne générale d'infection a passé, de 50.8% qu'elle était en 1940, à 4.5% en 1945. Ce résultat a été obtenu par le concours de toutes les bonnes volontés et, principalement, avec l'appui des conseils municipaux.

C'est dire que les autorités du Ministère de l'Agriculture, comptant absolument sur la collaboration des conseils municipaux, font un pressant appel à leur esprit public pour qu'ils accordent ce concours à leurs contribuables cultivateurs.

"La grande majorité des cultivateurs se sont bien acquittés de leur tâche, déclare le sous-ministre, et nous les en félicitons; mais l'essentiel, c'est que leur vigilance ne se relâche pas. A cette fin, il y aura, au cours du printemps, une semaine consacrée au nettoyage des champs de blé d'Inde. Pour donner plus de force à cette organisation et réveiller même les plus négligents, nous prions chaque conseil municipal de décréter par REGLEMENT SPECIAL que, pendant cette semaine, la destruction de tous les déchets de blé d'Inde sera obligatoire."

Chaque conseil est invité à nommer une ou plusieurs personnes, pour surveiller l'application du règlement, et à imposer les peines qu'il croira opportunes. Les conseils municipaux qui ont déjà adopté un tel règlement n'auront qu'à le remettre en force. La loi provinciale dit qu'il est obligatoire, chaque année, et avant le 1er juin, de détruire toute trace de la dernière récolte de blé d'Inde. Les inspecteurs désignés par le Ministère de l'Agriculture assisteront ceux qui auront été nommés dans la poursuite des récalcitrants. L'agronome local se fera un plaisir de fournir les renseignements désirés.

M. Simard se dit convaincu que ce nouvel appel sera entendu et que la grande cause de l'Agriculture trouvera, chez les maires et les conseillers, des défenseurs irréductibles.



Fumez
les Cigarettes
**BRITISH
CONSOLS**
Extra Douce

**LISEZ
ET FAITES LIRE
LA GAZETTE DU NORD**

DEBAT SUR L'UNGAVA...

(suite de la première page)

chesses de la province de Québec. Mais, dans le cas du sous-sol du Nouveau-Québec, les experts s'entendent pour déclarer que le minéral de fer qui se trouve là et dont l'existence n'est pas douteuse est d'une qualité supérieure. Nous avons là des dépôts d'une richesse inouïe. Par conséquent, l'argument du ministre sur les risques possibles ne tient pas.

M. HENRI DROUIN (Abitibi-Est). — J'ai écouté avec attention le discours du ministre. Il a fait un travail considérable pour expliquer le geste trop rapide de son gouvernement et pour donner un caractère sérieux à l'ordre en conseil du mois de janvier dernier. Je ne veux pas discréditer les grands Canadiens qui veulent développer le Nouveau-Québec. J'ai confiance moi aussi à M. le sous-ministre Dufresne. Mais le problème dépasse les personnalités.

"Le ministre nous a dit: 'J'aurais pu accorder une concession minière sans changer la loi'. C'est vrai. Mais il aurait été obligé d'exiger \$5 par acre du concessionnaire et pour 3900 milles carrés cela représenterait un revenu de 9 millions pour la province. (Appl. prolongés à gauche)."

"Le ministre ferme le développement de 7000 milles carrés pour jusqu'en 1962 et les 5 compagnies dont il a parlé n'ont aucune chance de pénétrer là."

"Le ministre a dit qu'à Step Rock, les concessionnaires avaient reçu 5 millions d'une source qu'ils n'ont pas donnée. Du fédéral alors, eh bien, si le fédéral a donné 5 millions en Ontario, Québec doit aussi avoir 5 millions. Pourquoi n'a-t-on pas obtenu l'aide du fédéral pour le chemin de fer qui serait devenu une grande voie ferrée pour aider au développement de toute la région au lieu d'un chemin de fer privé."

"Le chemin de fer va coûter 70 millions, dit le ministre. J'ai consulté des experts, entre autres un ingénieur éminent des C.N.R. et ils me disent que le coût du chemin de fer ne devrait pas dépasser 15 millions."

"Le ministre, sincèrement, de bonne foi je veux le croire, s'est emballé: 'Nous allons tout donner à ces gens-là sans protéger les droits de la province', s'est-il dit. Et il nous affirme que les directeurs sont de bons Canadiens. Je l'admets mais le pourrais être directeur d'une compagnie avec un collègue qui détiendrait 90 pour cent des actions. Du reste, le 'Northern Miner', une autorité, a toujours dit que M. Hanna détenait la plus grande partie des intérêts dans la compagnie concessionnaire."

"Il n'y a rien pour protéger les ouvriers canadiens dans l'ordre en conseil. L'affaire sera entreprise comme un tout par la Hollinger et la Labrador Exploration et rien ne nous dit que les ouvriers devront être des Canadiens. Le ministre s'est lié d'avance avant de présenter cette loi, il a manqué de prévoyance. Le gouvernement a tout bâclé avant de connaître l'avis des députés de cette Chambre et il ne nous donne même pas les documents."

M. DUPLESSIS — Je soulève un point d'ordre.

M. LEON CASGRAIN — Ça fait mal.

M. DUPLESSIS — J'ai fait produire d'autres ordres en conseil.

M. ROBINSON — J'ai donné instruction au département de fournir aux députés tous les documents qu'ils demanderont.

M. HENRI DROUIN (toujours courageux) — Et bien, M. l'orateur j'ai demandé moi-même des documents au ministère des mines et n'ai pu les obtenir. (Appl. prolongés à gauche). Le gouvernement fait les choses en dessous. (Rires, appl.)

M. DUPLESSIS — S'il n'y avait rien en dessous, nous ne donnerions pas de concessions. (Rires à droite).

M. HENRI DROUIN — Le premier ministre plaisante et la droite rit, mais ce n'est pas drôle du tout. Je demande au ministre des Mines de ne pas persister à empêcher la prospection dans le Nouveau-Québec d'ici 16 ans. La carte que l'on nous a exhibée ne correspond pas à la vérité. Elle ne nous donne pas une juste idée du territoire concédé. Les 300 milles concédés ne sont pas tous dans la marge rouge qui est sur la carte. La compagnie concessionnaire a le droit de choisir ses 300 milles carrés dans telle et telle partie du territoire.

M. DUPLESSIS — C'est faux et je soulève un point d'ordre.

M. GODBOUT — Ce n'est pas faux et l'hon. député d'Abitibi-Est a dit ce que la loi détermine elle-même. (Appl. à gauche).

M. HENRI DROUIN — La loi donne le droit à la compagnie de choisir son terrain à son goût. Ce n'est pas seulement 300 milles carrés que la compagnie obtient mais 700 milles et dans ce territoire. Il y a 50 mines Noranda — 100 peut-être. C'est vraiment une transaction extraordinaire et désavantageuse pour la province. (Appl. prolongés à gauche).

M. CHALOULT — Depuis 45 ans, on discute de l'exploitation de nos ressources naturelles. Dès 1900, le gouvernement S.-N. Parent a concédé les forces hydrauliques de la province de Québec. Depuis on a allégué nos forêts, nos mines et nos forces hydrauliques. A tel point que la plus grande partie de nos ressources est entre les mains des étrangers. Evidemment, on ne connaissait pas autrefois la valeur de nos ressources. En 1904, M. Henri Bourassa a fait campagne contre les concessions de ressources naturelles. Il en parle ici en cette Chambre. Le gouvernement Gouin a eu la sagesse d'écouter ses critiques et de mettre fin à cette politique.

M. Chaloult a déclaré que la loi était franchement mauvaise et qu'il fallait à tout prix la modifier. "La province devrait faire le développement elle-même ou s'assurer 50 pour cent des profits" a dit le député de Québec-Comté. "Le gouvernement devrait au moins obliger la compagnie à employer des techniciens diplômés de nos trois universités. Nous en aurions les deux-tiers alors".

M. F.J. LEDUC — Et si nous ne les avons pas.

M. CHALOULT — Qu'on permette l'emploi de 10 ou 15 pour cent d'étrangers dans ce cas.

M. LARIVIERE — J'habite une région minière depuis vingt-deux ans et je sais ce qu'il en coûte pour développer une mine. Avant son exploitation, la mine Noranda a coûté 12 millions. Dans l'affaire de l'Ungava, les concessionnaires prennent de gros risques. La production du fer n'est pas une affaire payante. Nous pourrions peut-être fabriquer de l'acier chez nous et attirer un jour des fabricants d'autos. Même si les promoteurs ne réussissent pas complètement, ils auront assuré du travail à nos ouvriers.

M. DAVID COTE — "Le dé-

puté de Québec-Comté a abondé ce soir dans la politique du CCF. J'abonde dans le même sens. Je ne crois pas que la compagnie risque 200 millions sans espoir de retour. Le premier ministre a fait dans le passé de grandes promesses qu'il n'a pas tenues. Le ministre des Mines a dit: "Jamais le premier ministre ne donnera la province à des étrangers". J'ai mes doutes sur cela. J'espère que le gouvernement changera avant longtemps afin de rendre à la province ce que ce bill lui enlève. J'espère que le peuple enlèvera à la Hollinger le royaume que le gouvernement lui concède. Le ministre des Mines a dit: "Les ouvriers de la province sont les meilleurs au monde". C'est vrai mais ce sont les ouvriers les plus exploités au monde aussi. L'ouvrier de Québec est fatigué de voir l'Union Nationale lui taper dans le dos en disant: "Tu es le meilleur ouvrier de l'univers mais tu gagnes 25 cents de l'heure de moins que les autres". Je suis contre ce bill qui crée un monopole et lui donne les plus belles richesses de la province".

M. BEAULIEU, VANTE ALORS

LA TRANSACTION

M. BIENVENUE — Je vais reconnaître une qualité au ministre. C'est lui qui sait le mieux vanter son gouvernement. "Nous allons aider nos chômeurs d'après-guerre", a-t-il dit. Mais, si on les envoie cette année dans le Nouveau-Québec, les chômeurs devront attendre 12 ans avant d'avoir du travail. Et le ministre des Mines nous a dit que la région n'était habitable que durant trois mois de l'année.

"Le ministre du Commerce s'est écrié: 'Nous avons une opportunité merveilleuse'. Mon hon. ami est comptable. Je lui livre les chiffres donnés par le 'Northern Miner': Dans 12 ans, la compagnie retirera pour la première année 250 millions de ses mines de fer, dit ce journal".

M. ROBINSON — Quand a-t-il dit cela?

M. BIENVENUE — En avril 1945.

M. DUPLESSIS — 250 millions ce sont les revenus bruts.

M. BIENVENU. — Les revenus du minéral de fer. Mais, si la compagnie trouve des mines de cuivre, de zinc, d'argent, ses revenus augmenteront. Mais les revenus de la province, en cent ans, ne seront que 50 millions. En vérité, le ministre du Commerce exagère en disant: "Nous avons une opportunité merveilleuse et les promoteurs prennent un gros risque". C'est le contraire qui est vrai. La vérité dans cette affaire, c'est que le premier ministre renie ses déclarations du passé sur la conservation de nos richesses naturelles. La vérité c'est que la compagnie Hollinger n'y va pas à l'aveuglette dans cette entreprise. Ses experts l'ont renseignée sur la valeur des mines qui lui sont concédées et ses risques ne sont pas ce que prétend le ministre du Commerce. "On va employer des milliers d'ouvriers", disent les députés de l'Union Nationale. Allons donc. Ce sont des pelles mécaniques qui feront ce travail. De plus, il n'y a pas un mot dans l'ordre en conseil pour protéger les ouvriers de notre province; pas un mot pour dire que le minéral sera ouvert dans notre province, pour la bonne raison qu'il sera expédié aux Etats-Unis. Pourquoi le gouvernement n'oblige-t-il pas la compagnie à ouvrir le minéral dans la province de Québec?

C'est la province de Québec qui est propriétaire de ce mine-

TRANSPORT DU LAIT PAR CAMION

Nouveaux règlements

Le sous-ministre de l'Agriculture, M. Jules Simard, vient de rendre publics les nouveaux règlements édictés par le Ministère de l'Agriculture pour le camionnage des produits laitiers en 1946. "Cette nouvelle réglementation, explique le sous-ministre, a pour but de prévenir la détérioration du lait et de la crème durant le transport. En modifiant les règlements actuels nous voulons que le consommateur et les fabriques de beurre ou de fromage reçoivent en par-

fait état le lait propre et sain qui sort de la ferme. En même temps, nous assurons à nos clients au pays ou à l'étranger des produits de toute première qualité."

Tous les établissements laitiers recevront d'ici quelques jours copie des règlements amendés. Il est bon de noter que toute personne qui se propose de transporter du lait ou de la crème aux fabriques devra se procurer un permis en s'adressant à l'inspecteur général des produits laitiers de la province. Par ailleurs, aucun zonage n'est imposé, mais le transport est interdit entre midi et six heures du soir et les véhicules devront être pourvus d'une bâche protégeant contre le soleil et la poussière.

rai. Pourquoi le donner aux étrangers? Cette loi est mauvaise. Elle marque une démonstration complète du manque de la parole donnée. Si le gouvernement est logique, s'il veut de l'action, qu'il change ce projet de loi. Autrement, la province demeurera inquiète, car notre population exige que nos ressources naturelles soient développées chez nous pour que les nôtres en profitent". (Appl. prolongés à gauche)

M. E. C. LAWN (Pontiac), propose l'ajournement du débat et la Chambre s'ajourne à demain.

**"ACHETEZ DES
CERTIFICATS
D'EPARGNE
DE GUERRE"**

QUAND VOUS
ACHETEZ DES
CIGARETTES,
DITES
SIMPLEMENT:

*"Un paquet
d'Sweet,
s'il vous plaît"*



CIGARETTES SWEET CAPORAL

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"

Par
Avion! à
Montréal

2½ heures

Envolées quotidiennes de Val
d'Or...dans un luxueux avion de
voyageurs....jusqu'à l'aéroport
de Montréal.



Transport de marchandises et service d'express
Pour renseignements — téléphonez à Val d'Or 161

GRAY ROCKS INN Ltd.

NOLISATEURS

Festival à l'école St-Viateur d'Amos

Mardi, le 6 mars dernier, à 4 heures p.m., une salve d'applaudissement saluait l'annonce faite par le Révérend Frère Directeur, accordant à nos élèves, un magnifique congé d'étude, avant la sainte Quarantaine.

Aussitôt après la rupture de nos rangs, les sanguins et les nerveux, obéissant à leur instinct jovial, coururent, qui pour se barbouiller, qui pour se costumer, selon la coutume en pareil jour. Les flegmatiques, plus calmes, se dirigèrent lentement vers leur demeure songeant, sans toutefois trop s'émouvoir, au plaisir que ne pouvait manquer de leur procurer le festival-mascarade que l'on annonçait pour la veillée du mardi gras.

Les premiers fantômes apparurent assez tôt, comme on peut se l'imaginer, suivis de près d'une chauve-souris, de quelques matamores ou surhommes et de toute une procession de nymphes, tant concurrentes que spectatrices.

Grâce au puissant amplificateur, qui depuis le début de la saison hiémale réjouit nos élèves, en redisant bien haut les générosités de notre population d'Amos, nos bienfaiteurs; la direction pouvait conduire à distance les numéros de notre intéressant programme. Aussi, à huit heures précises, la voix bien timbrée de notre préfet de discipline annonçait le commencement des concours.

Primo, un groupe de juges délibérèrent sur la valeur respec-

HOCKEY

Une fois le rideau tombé sur les activités de notre ligue de hockey, un incident s'est produit qui aurait pu servir d'épilogue à la lutte serrée que se sont livrés nos trois clubs, sans la hausse rapide du thermomètre — qui nous a enlevé toutes nos illusions de voir encore se dérouler d'autres joutes sur la patinoire locale.

En effet, vendredi dernier par l'entremise de la radio, M. Rosaire Roux l'un des directeurs du club Inspiration éliminé de la course au championnat dans la série semie-finale lançait un défi à M. Thomas Louis Simard, président et gérant du club du Garage Central. Le club Inspiration offrait de jouer une partie ou encore une série de deux parties dans trois avec les nouveaux champions pour l'enjeu suivant: La coupe T.A. Lalonde à l'Inspiration si cette équipe triomphait de son adversaire ou la remise de cent dollars au Garage Central dans le cas contraire.

Le lendemain, M. Thomas Louis Simard relevait le défi mais en ajoutant que la coupe ne pouvait faire l'objet d'une gageure. M. Simard ajoutait qu'il rencontrerait avec plaisir le club Inspiration pour une gageure de \$100.00 dès dimanche le 10 mars.

Jeudi dernier, M. Roux prévenait M. Simard que le Club Inspiration acceptait sa proposition pour une partie avec un enjeu de \$100.00 mais que M. Lucippe Hivon lui a annoncé officiellement que nous n'avions plus de glace.

Ceci semble clore le débat en laissant de bonne humeur les membres des deux équipes: le club Inspiration et l'équipe du Garage Central.

tive des figurants travestis. Attribuer une récompense au porteur du plus original costume n'est pas chose facile. Après une sérieuse discussion, nos juges attribuèrent à l'unanimité, les premiers prix à MM. Fernand Desrochers et Philippe Parent.

Secundo, la patinoire fut libérée pour faciliter les traditionnelles courses en patins, en skis, en raquettes, etc. On sera sans doute intéressé de connaître la liste des heureux gagnants à ces différents concours. Mentionnons: MM. Claude Ferron, Jules Trudelle, Bernard Lemay, Robert Jourdain, Jacques Thifault, Jean-Yves et Gaston Rouleau, René Silght, Guy Ladouceur, Guy Lafrance, Gabriel Plamondon, Roger Mercure, Laurent Gagnon et Jean-Paul Archambault.

Après deux heures d'émancipation, arriva un numéro spécial grandement apprécié du public. Les lutins, de concert avec les fantômes et quelques élèves, nous exécutèrent, sur la patinoire, la danse macabre de St-Saens, à la lueur de l'unique lumière du centre.

Pour terminer ce sensationnel gala, les organisateurs, voulant répondre au désir général, accordèrent jusqu'à dix heures, du patinage de fantaisie au rythme de valses choisies, après quoi chacun retourna chez lui enchanté de sa soirée.

Il ne restait plus qu'à récompenser par une généreuse distribution de prix les favoris du sort. Elle eut lieu le lendemain dans la matinée.

Grand merci aux bienfaiteurs et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès indéniable de ce festival 1946.

A l'an prochain les amis.

(signé) G. GRAVEL.

Nos sincères remerciements

A tous ceux qui ont contribué au succès sans précédent de la récente "Semaine de la santé" organisée par la Ligue. Il est peu probable qu'il y ait eu beaucoup de Canadiens à ne pas lire ou entendre annoncer au moins l'un des messages de la "Semaine de la santé" tant a été magnifique la publicité qu'ont bien voulu accorder à cet événement la presse, la radio, les revues, les journaux et autres périodiques, les commanditaires des annonces commerciales, les organisations soucieuses du bien public, les autorités responsables de la santé et de l'instruction publiques et d'autres encore. Leur appui a grandement facilité la tâche de faire comprendre aux Canadiens combien est importante leur santé et celle de leurs compatriotes, combien de maladies sont d'autant plus déplorables qu'elles sont évitables. Au nom de la Ligue canadienne de santé nous leur exprimons ici notre vive et sincère gratitude.

J. E. Perrault Président, Comité exécutif provincial. Walter D. Jones Président, Comité exécutif national. Madame Paul Hamel, Directrice provinciale. Gordon Bates, Directeur national.

FESTIVAL SPORTIF DU COLLEGE D'AMOS

Dans la soirée de dimanche dernier, nos rues connaissent une animation pour le moins inaccoutumée. En effet une parade aux flambeaux se formait aux portes du Collège d'Amos pour se diriger vers la patinoire publique où avait lieu le festival annuel des élèves de cette institution.

Au delà de mille personnes ont voulu assister à cette belle fête de nos jeunes athlètes, tant pour leur satisfaction personnelle que pour manifester à ces derniers leur gratitude de la magnifique et généreuse contribution que les autorités et les élèves du Collège d'Amos ont apportée cet hiver à la cause du sport en notre ville.

Alignés à l'entrée de la patinoire, sous la direction de M. Arthur Drouin, les élèves ont rendu en chœur plusieurs chansons qui mettaient dans l'atmosphère une note de gaieté et d'entrain tout-à-fait intéressante. Une fois le public admis à l'intérieur, ces élèves ont pris position autour de la bande en des endroits qui leur étaient réservés. Un phonographe muni d'un haut-parleur nous a fourni plusieurs disques de musique populaire dans les intermèdes du programme sportif en cours.

La principale attraction de la soirée a été sans contredit la joute de hockey qui alignait deux équipes formées de nos jeunes filles d'Amos, portant les couleurs du Collège d'Amos et du Garage Central, les deux clubs qui nous ont offert les parties finales de la dernière cédule de notre ligue.

Ces deux équipes se sont attiré de vifs applaudissements quand à maintes reprises, leurs membres ont démontré que le patinage rapide et le maniement du baton de hockey ne sont pas l'apanage exclusif du sexe fort. Et pour donner encore plus de piquant à la joute, quelques-unes de ces demoiselles ont failli en venir aux mains — comme de vrais joueurs de hockey — Mlles Jacqueline Guillemette, soeur de George, allier du Garage Central et Marcella Archambault, soeur de George allier du Collège d'Amos et de

sportif ne peut mentir" car elles ont imité leurs frères et ont compté les deux points de la joute. La joute qui devait durer deux périodes s'est terminée par 2 à 0 en faveur des porte-couleurs du Garage Central, champion actuel de notre ligue.

Voici la liste des différentes épreuves avec les noms des gagnants et des donateurs de prix.

Liste des GAGNANTS

- 1—Courses en souliers de toile : Auguste Mockle.
- 2—Courses en raquettes : (Grands) Gilles Bourgeois. (Petits) Jean Brien.
- 3—Courses en bottes de skis : (Grands) J.-Guy Mercure. (Moyens) Laurent Gosselin.
- 4—Courses en skis : (Grands) François Martel. (Moyens) Marcel Parent. (Petits) Claude Parent.
- 5—Courses à obstacles : (Grands) Armand Daigle. (Petits) Jean Brien. (Moyens) Claude Allard.
- 6—Courses en traineau : MM. Y. Baril et C. Parent.
- 7—Courses à relais "INTER-CLASSES". Première section. Pour le trophée de MM. J.-P. Lalonde et Ls-G. Cossette. MM. R. Vallières et J. Brien. (Elèves de 10ième année).

(suite à la page 2)

Casier postal 69 Tél. Rés. 159 Bureau : 225

Gustave Duquay

NOTAIRE

Edifice Théâtre Royal — Amos

Agence d'immuebles enregistrée, courtiers en immuebles

Achat, Vente, Echange de Propriétés, Commerces et Fermes de tout genre.

Edifice A.-A. DROUIN Amos

Casier Postal 515, Tél. 275, Amos, P.Q.

Collectionneurs de timbres

Pour enrichir votre collection demandez nos carnets de timbres en approbation. Listes de prix mensuelles envoyées gratuitement.

MOUNT ROYAL STAMP CO, 1473 McGill College Ave, Montreal, 2.

A VENDRE

Engin à vapeur de vingt (20) forces en excellent état. CONDITIONS INTERESSANTES.

S'adresser :

M. DONAT RIVARD, 301, 1ère Avenue Est, Amos, Tél. 248

A VOTRE SERVICE

Achat & vente d'obligations

FEDERALES — PROVINCIALES — MUNICIPALES UTILITES PUBLIQUES ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

St-Onge & Fournier Inc.

J.-C. Alex St-Onge Président

AMOS

J.-Albert Fournier Directeur général

Au cinéma Royal, Amos

Samedi le 16, dimanche le 17 et lundi le 18 mars : "LE MENSONGE DE NINA PETROVNA" avec Fernand Gravey, Isa Miranda, Gabrielle Dorziat et Aimé Clarion.

Une femme aime deux hommes déjà liés entre eux par une longue amitié. Pour éviter un drame, elle ment. Mais ce mensonge lui broie le coeur; à tel point, qu'elle ne peut y survivre. Telle est l'intrigue de ce film dont l'action se déroule à Saint Petersburg et à Vienne, dans l'atmosphère de plaisir de ces deux grandes capitales européennes d'avant la guerre de 1914.

Mardi le 19 et mercredi le 20 mars : "DON JUAN QUILLICAN" avec William Bendix, Joan Blondell, Phil Silvers et Ann Revere.

Typiquement intelligent, William Bendix, sait à l'occasion prendre l'air naïf et parfois stupide que requiert l'interprétation de ses rôles de composition. Il est la vedette de cette amusante comédie où les scènes les plus cocasses se succèdent. La présence de Joan Blondell, de Phil Silvers et de Ann Revere dans la distribution de ce film en assure encore davantage le succès.

Jeudi le 21 mars et vendredi le 22 mars : "DIAMONDS HORSESHOE" avec Betty Grable, Dick Haymes, Phil Silvers et Carmen Cavallaro.

Voici une comédie musicale toute en couleurs dont l'action se déroule dans des décors d'une richesse inouïe. Le titre d'ailleurs en situe les scènes dans l'atmosphère de luxe que savent créer les grands "producers" du cinéma américain. Chansons et danses y alternent au rythme syncopé des compositeurs modernes.

Samedi le 23, dimanche le 24 et lundi le 25 mars : "AVEC LE SOURIRE" distribution : Maurice Chevalier, Marie Glory, André Lefaur, Marcel Vallée et Milly Mathis.

"Souriez et l'avenir est à vous". Telle semble être la morale de ce film. Le sourire de Victor Larnois (Maurice Chevalier) fait d'un portier du Palace le directeur de l'Opéra. Par contre l'air grognon de son patron amène la ruine de ce dernier. Bon prince, le nouveau directeur de l'Opéra recueille son ancien patron et en fait son secrétaire avec instructions de... sourire!

Demande de soumissions

La Cité de Longueuil recevra jusqu'à MIDI le 5 avril 1946, des soumissions pour la vente d'un réservoir élevé en acier, capacité 85,000 G.I. visible à 227 rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, Québec.

Chèque 10% exigé; délai accordé pour enlèvement.

J. Adrien PREFONTAINE Secrétaire-trésorier